Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20260630-2026_18-DE

Délibération n° 2026-0018

Adhésion de la commune à l'association BRUDED

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2026

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LAINE MAES Florence, 1ère adjointe, LE FLOCH Maxime, 2ème adjoint, LE GUYADER Brigitte, LE GUYADER Sammy, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien,

Absents ayant donné procuration :
BRUNOT Romain à Maxime LE FLOCH
CALLAC Angélique à Myriam RIAT
JAGOREL Antonin à Sébastien LE GALL
CASTIONI Sophie à Sammy LE GUYADER

Monsieur Jean Yves LE MEUR a été désigné secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que,

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives en matière de développement durable notamment dans le domaine de la revitalisation de centres bourgs.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de la diffusion des initiatives menées par d'autres territoires membres du réseau, ainsi que de la valorisation de leurs expériences, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au réseau BRUDED pour la durée du mandat. L'adhésion s'élève à 0,36 € par habitant, soit un montant de 222.84 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré,

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire

Le maire